

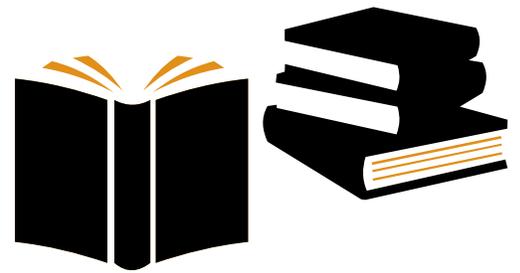
ENJEU 03 :
FAVORISER
L'INCLUSION
SOCIALE

DROIT 09 :
LE DROIT À L'ACCÈS À
L'ÉDUCATION ET À LA
FORMATION CULTURELLE

La capacité d'accéder au savoir et d'apprendre est devenue essentielle pour se maintenir à niveau dans un monde où l'acquisition de nouvelles connaissances et les changements technologiques s'accélèrent. C'est également une nécessité pour l'exercice du droit au travail et pour une participation active au sein de la famille, de la communauté, de la culture et de la vie citoyenne.

Le saviez-vous?

- De nombreuses recherches démontrent qu'apprendre de nouvelles choses favorise le maintien des capacités cognitives jusqu'à un âge avancé et permet d'en atténuer le déclin.
- La capacité de tous les individus d'accéder au savoir et d'apprendre tout au long de leur vie est reconnue par l'Organisation des Nations unies (ONU) comme étant une des conditions nécessaires au développement culturel, social et économique d'un pays.



Les problèmes

Le gouvernement ne reconnaît pas l'importance de la formation continue personnelle. Les politiques québécoises d'éducation et de vieillissement reconnaissent le droit à la formation scolaire traditionnelle et à la formation continue professionnelle. Ce n'est toutefois pas le cas de la « formation continue personnelle », c'est-à-dire de la formation suivie tout au long de la vie et qui ne vise pas l'obtention d'un diplôme ou l'amélioration des compétences nécessaires dans le cadre d'un emploi. Cela influence sa disponibilité, sa promotion et son financement.

L'accessibilité à des formations adaptées et abordables est limitée. Même si la formation continue personnelle est nécessaire et privilégiée par les personnes âgées, il n'existe aucun appui financier pour en faciliter l'accès. Les Universités du troisième âge fournissent ce type de formation à une partie de la population âgée, mais ceux qui ne peuvent pas en profiter sont nombreux. D'abord, elles ne sont présentes que dans les grands centres. Aucun cours n'est offert à distance. De plus, puisqu'elles doivent s'autofinancer, les coûts d'inscription sont trop élevés pour un segment de la population. Finalement, leur contenu ne répond pas aux besoins et attentes de tous, particulièrement ceux dont le niveau de scolarité est moins élevé. L'Éducation populaire répondait autrefois à ce segment de population, mais elle a été abolie par le gouvernement il y a plusieurs années.

L'accès à la culture varie selon les milieux dans lesquels vivent les personnes âgées. La politique *Vieillir et vivre ensemble* reconnaît l'importance de la participation des personnes âgées à la culture : « La culture est ancrée dans l'identité québécoise et chacun devrait pouvoir y avoir accès quel que soit son milieu de vie. Ainsi, le développement de l'offre culturelle par et pour les aînés est nécessaire ». La personne âgée est un apprenant, un agent d'éducation et de transmission et un artisan du patrimoine humain, culturel et social. Toutefois ce ne sont pas toutes les personnes âgées qui y ont accès (sur place ou à distance) ou qui ont les moyens d'y participer et d'y contribuer. Dans certaines régions, les cours, formations, salons, expositions, loisirs et spectacles destinés aux aînés sont nombreux.

Toutefois, les personnes âgées habitant dans de petites villes et dans les régions plus éloignées se plaignent d'une absence de services socioculturels et d'un manque d'activités tenues hors des brefs événements saisonniers.

Les personnes âgées gagneraient à savoir mieux utiliser les technologies de l'information.

L'ordinateur portable, la télévision, le téléphone portable, la tablette interactive, l'Internet constituent l'ensemble des technologies de l'information et de la communication. Dans notre société dite numérique, l'utilisation de ces technologies est devenue essentielle pour assurer son bien-être personnel, obtenir des services, accéder à la culture, participer activement à la société et acquérir de nouvelles connaissances. Or, plusieurs personnes âgées n'y ont pas accès pour des raisons financières, par absence de réseau sur leur territoire ou par manque de connaissances nécessaires pour utiliser ces outils. Quant à l'offre de formation, elle est soit absente dans certaines régions ou bien victime de sa popularité dans d'autres où les listes d'attente sont longues.

Les solutions

- 1. Intégrer l'accès pour les personnes âgées à de la formation continue personnelle aux politiques d'éducation pour les adultes du gouvernement québécois afin d'en assurer la disponibilité et le financement.**
- 2. Assurer l'accessibilité (physique ou à distance) à des programmes de formation continue personnelle adaptés aux personnes âgées et offerts à un coût abordable ou admissible à un crédit d'impôt.**
- 3. Inclure des activités de formation culturelle et de création artistique dans les programmes de formation continue personnelle destinés aux personnes âgées.**
- 4. Assurer la participation de toutes les personnes âgées au monde de l'informatique par l'accès à des outils et à de la formation à des coûts abordables et déductibles d'impôt.**